



Commune de  
**Saint-Pierre**  
Coeur d'Oléron

# **CONCERTATION PREALABLE**

**Au titre de l'article L121-16  
du Code de l'Environnement**

**du 12 JUILLET au 12 SEPTEMBRE 2021**

## **COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'OLERON :**

### **Réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur de la Claircière**

Par délibération du 9 mars 2021, le Conseil Municipal a décidé d'organiser à son initiative une concertation préalable dans le respect des conditions fixées aux articles L121-16 et L121-16-1 du même Code.

Le projet consiste à :

- Permettre la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur de La Claircière intégrant en partie un programme de constructions à vocation sociale, des logements saisonniers ainsi qu'une maison d'accueil et d'hébergement d'urgence pour personnes victimes de violences conjugales
- Mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Pierre d'Oléron pour permettre la réalisation de programme de constructions répondant à la notion d'intérêt général.

Un dossier de présentation sera mis à disposition durant cette période :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Pierre d'Oléron, 1 place Gambetta, 17310 SAINT-PIERRE d'OLERON, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
- Sur le site Internet suivant : [www.saintpierreoleron.com](http://www.saintpierreoleron.com)

Le public peut également adresser ses observations et propositions :

- Par courrier : Mairie de Saint-Pierre d'Oléron, 1 place Gambetta, 17310 SAINT-PIERRE d'OLERON
- Par e-mail : [urbanisme@saintpierreoleron.com](mailto:urbanisme@saintpierreoleron.com)

Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation préalable. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.